

# Lettre ouverte au Directeur Général

Monsieur le Directeur Général,

Le syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques vous a, à maintes et maintes reprises, alerté tant sur la gestion prévisionnelle catastrophique des effectifs que sur les calendriers de gestion et leur impact sur les personnels. De la même manière, le syndicat Force Ouvrière a toujours dénoncé la mise en place d'un système de mutation qui trouverait très rapidement ses limites de par son fonctionnement complexe et l'inadaptation des règles d'affectation au nouveau réseau de la DGFIP conduisant à la sclérose des mouvements de mutation et au mécontentement de tous les agents.

Tout d'abord, le projet de mouvement général et de première affectation de la catégorie B vient de paraître. Il fait ressortir un déficit de 1362 vacances.

## **Cette situation est la plus catastrophique de ces dernières années à la DGFIP :**

- Dans la filière gestion publique 758 emplois sont vacants : 523 en province et 235 en Ile-de-France.
- Dans la filière fiscale 480 emplois sont vacants : 380 en province et 100 en Ile-de-France.
- Dans la filière informatique : 124 emplois sont vacants.

Vos déplacements dans le réseau vous ont probablement permis de mesurer les difficultés quotidiennes des agents de tous grades qui subissent les conséquences de ces choix délibérés : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir leurs missions. Les résultats de l'observatoire interne ministériel comme les différents instruments mis en place dans le cadre du suivi des conditions de travail en témoignent également.

Comment continuer à faire fonctionner les services avec un sous-effectif de 2 370 agents en catégorie C, et de 1362 agents en catégorie B ?

Ensuite, le calendrier des actes de gestion que vous avez mis en place est en totale inadéquation avec la vie des services et, pire, avec celles des agents. Avec une campagne de mutation débutant au mieux à la mi décembre par le dépôt des demandes de vœux, des CAP déterminant les affectations pour le 17 juillet dans le meilleur des cas, vous avez préféré mettre en place un calendrier sans marge de manœuvre déstabilisant les agents du fait de la connaissance tardive de leur affectation, et condamnant tous les services RH à la marche forcée.

Par ailleurs, F.O.-DGFIP regrette que bon nombre d'agents ne puisse obtenir satisfaction dans un projet réalisé à minima alors que les directions souffrent de sous-effectif chronique. Elles ne sont pour autant pas toutes ouvertes à mutations pour les contrôleurs des Finances Publiques. La Direction Générale n'a donc délibérément pas muté l'ensemble des collègues qui auraient dû bénéficier d'une mutation. Force Ouvrière tient à vous rappeler que le droit à mutation est un droit fondamental et déplore que la Direction Générale ne respecte pas les règles de gestion qu'elle a elle-même élaborées.

Concernant les agents promus en catégorie B par liste d'aptitude ou concours, Force Ouvrière s'indigne qu'un agent sur 4 ne puisse être affecté dans son département d'origine. Ces affectations se font souvent à plusieurs centaines voire milliers de kilomètres de leurs intérêts moraux et familiaux.

F.O.-DGFIP a également constaté que la mise en place des Résidences d'Affectation Nationale accroît la difficulté d'obtenir une mutation et augmente les risques d'éloignement. C'est pourquoi bon nombre d'agents, dépités, décident de ne pas déposer une demande de mutation ou pire de refuser une promotion redoutant une affectation non désirée et sclérosent ainsi, à leur corps défendant, tout le système.

Enfin, j'attire votre attention sur la décision qui vient d'être prise par l'ensemble des syndicats représentés en CAPN n° des Contrôleurs :

Face au mépris de la Direction Générale suite à la publication du projet de mutation, la totalité des élus de la catégorie B, refusera de siéger tant que l'administration ne leur présentera pas un nouveau projet prenant en compte toutes les demandes de mutation sur des postes vacants. Cela aura pour effet, de déplacer la CAP Nationale au mois de juillet et les affectations définitives de milliers d'agents en CAP locale au mois d'août.

Vous comprendrez qu'un tel recul du calendrier serait néfaste tant pour les services que pour les agents, il est donc de votre responsabilité de procéder à la publication rapide d'un nouveau projet permettant à des centaines d'agents d'obtenir une mutation et à tous les autres, une meilleure affectation.